

# FFG EUROPEAN EQUITIES SUSTAINABLE

## (R ACC) EN EUR

COMPARTIMENT DE LA SICAV FFG

### OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment FFG European Equities Sustainable recherche une appréciation du capital à long terme au travers d'un portefeuille diversifié d'actions Européennes. Le fonds est investi à 100%, et cherchera à générer une sur-performance par rapport à l'indice MSCI Europe NR. Le compartiment est géré activement. Bien que le compartiment compare sa performance à celle de l'indice MSCI Europe NR, il ne cherche pas à reproduire cet indice et choisit librement les titres dans lesquels il investit. L'écart avec l'indice de référence MSCI Europe NR peut être significatif. Le portefeuille est composé de larges et moyennes capitalisations. FFG European Equities Sustainable suit le même processus d'implémentation que son fonds d'inspiration, le fonds Acadian European Equity. Cependant, le portefeuille est construit de manière à ce que la politique de responsabilité sociale de Funds For Good soit respectée.

### CLASSE DE RISQUE<sup>(1)</sup>



Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe R Acc sont classées dans la catégorie 6, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de la classe est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Description générale des risques voir note (1) et plus d'infos dans le KIID

### RENDEMENTS CUMULÉS ET ACTUARIELS (EUR)

Cumulés	Annualisés		
1 mois	-5,51	Since Inception - 31-10-20	-2,20
3 mois	-1,70	1 an	-9,36
6 mois	4,14	3 ans	—
YTD	-14,50	5 ans	—

### DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	20/12/2018
Lancement de la part	25/01/2019
Type de compartiment	Equities
Devise	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	MDO Management Company
Gestionnaire	Acadian Asset Management
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	BE, LU, FR, ES
Investissement minimum	1 part
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	EFA
Auditeur	PWC
ISIN Part R Acc	LU1783237842

### FRAIS<sup>(2)</sup>

Frais de gestion & distribution	1,50%	Commission de performance	--
Frais courants (3)	1,85%	T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1,32%
Frais d'entrée max.	3,00%	Précompte mobilier*(4)	--
Frais de sortie	--	*en cas de rachat ou sur dividendes	

### ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Time Period: 26-01-19 to 31-10-20



### POLITIQUE ISR & ESG<sup>(5)</sup>



**EXCLUSION D'ENTREPRISES**



**QUALITÉ SOCIALE +9%**



**EMPREINTE CARBONE -57%**



**EXERCICE DES DROITS DE VOTE**



**SIGNATAIRES DES UNPRI<sup>6</sup>**



**LABEL FEBELFIN<sup>7</sup>**

## AVERTISSEMENT LÉGAL

1. Le présent document est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG European Equities Sustainable. Ce document a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer dans l'avenir.

2. L'utilisation de contrats futures et/ou d'options listées permet de limiter les risques de marchés ou de monnaies, sans pourtant les éliminer totalement.

3. Nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés pour l'investisseur (KIID - Key Investor Information Document) avant d'investir. Ces documents ainsi que les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge (CACEIS Belgium situé au 86c, avenue du port, 100 Bruxelles). Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu) ou à l'Ombudsman ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be), Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles).

## LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

Ce compartiment génère un impact sociétal car la société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. En investissant dans ce fonds, les investisseurs atteignent un double objectif: la recherche d'un rendement financier potentiel et la réalisation d'un impact sociétal concret grâce à l'engagement philanthropique de la société Funds For Good.



68 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg  
RCS B156449  
[contact@fundsforgood.eu](mailto:contact@fundsforgood.eu)

## 5 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

Roche Holding AG Dividend Right Cert.	4,24
Novo Nordisk A/S B	2,76
Sanofi SA	2,63
Royal Philips NV	2,18
Deutsche Post AG	2,07

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	%
Switzerland	20,0
United Kingdom	15,7
Netherlands	12,3
France	11,0
Sweden	9,7
Germany	9,3
Finland	4,6
Denmark	3,4
Italy	3,3
Belgium	2,4
Other	8,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## CAPITALISATIONS %

Giant	18,8
Large	35,0
Mid	32,6
Small	9,8
Micro	3,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## RÉPARTITION SECTORIELLE

	%
Healthcare	22,1
Industrials	19,8
Technology	15,8
Financial Services	13,5
Consumer Defensive	8,6
Consumer Cyclical	7,3
Basic Materials	5,7
Communication Services	5,6
Real Estate	1,4
Utilities	0,3
Energy	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

(1) Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique : 1) L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 2) L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilité ou d'incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment. 3) L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. 4) Le recours à des instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ("instruments de gré à gré") comporte le risque de contrepartie dans le sens que les contreparties de ces instruments dérivés peuvent se trouver à un certain moment dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements envers le compartiment. 5) Le recours à des futures sur indices actions a pour objectif d'atténuer les risques de marché actions sans pour autant pouvoir les éliminer. 6) D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister. (2) Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs. Tous les coûts et frais de gestion sont inclus dans la performance passée, exceptés tout frais d'entrée et de sortie. Source des données: Morningstar. (3) Les frais courants sont la somme de toutes les commissions et coûts payés par le fonds sur base récurrente sur les actifs nets du fonds. La valeur est un pourcentage des actifs nets du compartiment. (4) Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille. (5) La sélection des actifs composant le portefeuille du Compartiment est basée sur une politique de responsabilité sociale des entreprises à trois niveaux définie et contrôlée par Funds for Good sa: a) Suppression de l'univers d'investissement d'une série de sociétés par leur secteur d'activité (tabac, armes, charbon) ou leur comportement (violation des droits de l'homme, scandales écologiques, corruption flagrante, violations graves des normes éthiques fondamentales). b) Le portefeuille est construit pour atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 20% à celle de l'indice MSCI Europe NR, pour les investissements en actions et une augmentation de la qualité sociale des entreprises par rapport à l'indice MSCI Europe NR, pour les investissements en actions. c) Au niveau de la gouvernance, le gestionnaire et le coordinateur de la distribution sont tous deux signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et une politique de droits de vote sera mise en œuvre. L'exercice des droits de vote est exercé via le gérant du fonds. La politique ISR complète de FFG et la liste d'exclusion sont disponibles sur <https://www.fundsforgood.eu>. (6) Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. [www.unpri.org](http://www.unpri.org). (7) 1) Screening négatif, comme les producteurs de tabac, d'armement non-conventionnel, sociétés violant des traités internationaux. 2) Filtre ESG : diminution de l'empreinte carbone (scope 1&2) par rapport à l'univers actions de référence, augmentation de la qualité Sociale des entreprises, politique de droits de vote responsable. 3) Politique Best-In-Class : scores ESG minimum BBB pour les actions de pays développés, minimum BB pour celles des pays émergents, dans le cas d'une position supérieure à celle de l'indice de référence. 4) La liste complète des exclusions et la politique sont disponibles sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu)

Source : Morningstar; FFG SICAV; FFG S.A. ; ACADIAN ASSET MANAGEMENT